

ECOLE DU SACRE COEUR

6 rue Boissac 69002 LYON

Tél. : 04 78 37 25 79 - Télécopie : 04 78 37 96 64 E-mail : secretariat.esc@centresaintmarc.fr

Année scolaire 2017-2018

Madame, Monsieur,

L'Ecole du Sacré-Coeur est un établissement sous contrat d'association. Elle reçoit de la ville de Lyon une partie des sommes nécessaires à son fonctionnement. Le complément est financé par la contribution des familles. Celle-ci peut être, selon votre choix, forfaitaire ou calculée selon un barème (basé sur le revenu fiscal de référence qui repose sur une notion de solidarité).

L'établissement ne bénéficie d'aucune subvention pour la demi-pension.

Le service de la comptabilité du Centre Saint-Marc (Téléphone 04.78.38.72.56) est à votre disposition pour toute explication complémentaire aux documents ci-joints.

En cas de difficulté financière ponctuelle, nous vous remercions de vous en entretenir en confiance avec le chef d'établissement de l'école, dès que la difficulté se présente.

Vous remerciant pour votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Géraldine MICOL Chef d'Etablissement de L'Ecole du Sacré Coeur Pascale MASSON Le chef d'Etablissement coordonnateur du Centre Scolaire Saint-Marc



ECOLE DU SACRE COEUR

6 rue Boissac 69002 LYON

Tél.: 04 78 37 25 79 - Télécopie: 04 78 37 96 64 E-mail: secretariat.esc@centresaintmarc.fr

Année scolaire 2017-2018

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans le dossier ci-joint :

DES DOCUMENTS À CONSERVER:

*	Page 1	Lettre de présentation
*	Page 2	Sommaire
*	Page 3/4	Contribution familiale
*	Page 5	Assurance scolaire & Péri scolaire à rendre avant le 5 septembre 2017
*	Page 6/7	Projet éducatif du CSM
*	Page 8	Activités et services proposés par l'école
*	Page 9	Tableau récapitulatif des frais

DES DOCUMENTS À REMPLIR ET À NOUS RETOURNER DANS L'ENVELOPPE CI-JOINTE AVANT LE 17 mai 2017.

- Page 10 Pour le prélèvement : joindre le mandat SEPA avec un R.I.B. (uniquement pour les nouvelles demandes et en cas de changement de compte)
- ❖ Page 11 Accord Lettre Recommandée Electronique
- Annexe 1 Avenant financier de couleur verte
- Annexe 2 Contrat de scolarisation de couleur jaune impérativement signé par les 2 parents

ACCOMPAGNES DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Copie DE TOUTES LES PAGES de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 (catégorie de 1 à 8)
- Attestation d'assurance 2017/2018 (si vous ne souscrivez pas celle proposée par l'établissement)

SEUL UN DOSSIER COMPLET PERMETTRA A L'ECOLE DE PRENDRE EN COMPTE L'INSCRIPTION DEFINITIVE DE VOTRE ENFANT

Vous remerciant pour votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Géraldine MICOL Chef d'établissement de l'Ecole du Sacré Coeur



CONTRIBUTION FAMILIALE ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

I - Contribution familiale

Elle est calculée en fonction du revenu fiscal de référence de chaque responsable payeur (voir verso de l'avenant financier). Elle permet de couvrir les dépenses de fonctionnement non assumées entièrement par les Collectivités Publiques et les dépenses non prises en charge par ailleurs : équipements culturels, scientifiques, sportifs, pédagogiques.

Vous comprendrez que nous demandons un justificatif de leurs revenus aux familles qui se classent dans les catégories de 1 à 8 : joindre au dossier une copie DE TOUTES LES PAGES de votre avis d'imposition 2016 sur les revenus de 2015.

Les familles, professeurs ou salariés du Centre Saint-Marc, bénéficient d'une réduction de 30 % de la catégorie dans laquelle elles se classent en fournissant un certificat de travail ainsi que la copie DE TOUTES LES PAGES de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015.

Une réduction tarifaire est accordée à partir du 2° enfant scolarisé dans le centre scolaire Saint-Marc. Si vous avez 2 enfants dans un même établissement, le tarif à prendre en compte pour l'ainé sera celui de la colonne « Tarif pour enft 1 » et pour le 2 enfant ce sera celui de la colonne « tarif pour enft 2 ». Dans le cas où vous avez des enfants dans plusieurs établissements du centre, le principe sera le même (exemple : 1 enfant (ainé) au lycée alors le tarif sera celui de la grille tarifaire du lycée pour l'enfant 1 et pour l'enfant au collège, le tarif sera celui de la grille tarifaire du collège pour l'enfant 2 et ainsi de suite).

Tout élève qui quitte l'établissement en cours d'année est tenu de payer en totalité le trimestre facturé.

Une facture vous sera adressée en septembre (octobre à décembre), en décembre (janvier à mars), en mars (avril à juin) et en juin pour le solde des repas.

II - Frais fixes - Activités et services

Des services ou activités spécifiques selon les classes (exemple : livre de lecture en CP, fichier, piscine, etc.) font l'objet d'une facturation complémentaire (voir page 8).

Une contribution pour activités culturelles de 16,00 € sont facturés par élève et par trimestre.

III - Demi-pension

La gestion des selfs étant informatisée, il sera fourni, uniquement à la rentrée, une carte d'identité scolaire gratuite à code barre pour chaque élève. En cas de perte, elle sera **renouvelée** au tarif de **5,00 €**. A chaque renouvellement, la facturation de la carte sera majorée de 5,00 € soit 10 € pour un 2^{ème} renouvellement, 15 € pour un 3^{ème} renouvellement et ainsi de suite.

Le prix du repas inclus la surveillance, les coûts fixes et les fournitures alimentaires.

Deux possibilités s'offrent à vous :

a) La restauration au passage de la carte sans limitation

Le tarif du repas est fixé à 6,15 €.

L'élève présente sa carte code barre ; les repas sont facturés trimestriellement.

b) L'abonnement

Un service de demi-pension 4 jours est proposé au tarif de 5,95 € le repas.

Un élève est inscrit à la demi-pension pour le trimestre entier. Il faut une raison grave, soumise à l'appréciation de la direction, <u>pour obtenir un changement en cours de trimestre</u>. Les inscriptions sont reconduites d'un trimestre à l'autre, mais le changement pour le trimestre suivant peut être demandé auprès du référent self de l'école <u>avant fin novembre</u> pour le deuxième trimestre, <u>avant mi-février</u> pour le troisième trimestre. Le changement de statut ne pourra être rétroactif : les repas sont préparés et jetés s'ils ne sont pas consommés.

Les déductions pour journées pédagogiques, absence pour maladie supérieure à une semaine, sorties scolaires... apparaîtront sur la facture du trimestre suivant. En aucun cas, vous ne devez défalquer vous-même les repas non pris. Les inscriptions définitives au self (Abonnement) se feront **avant le 8 septembre**. Les repas de septembre seront facturés au tarif de **5,95 €**.

IV - Assurance

L'assurance scolaire est obligatoire et indispensable pour toute activité organisée par l'établissement. L'Association Saint-Marc vous facturera l'assurance souscrite auprès de la compagnie Allianz sur la facture du 1^{er} trimestre (fin septembre) (voir la circulaire assurance proposée par l'Association Saint-Marc, page 5).

Dans le cas où vous **fournissez une attestation 2017-2018**, **délivrée par votre compagnie d'assurance <u>avant le 5 septembre 2017</u>, l'assurance Saint-Marc ne vous sera pas facturée.

<u>Pour être recevable</u>, le contrat "police familiale multirisques" de la famille doit offrir les garanties suffisantes qui sont la responsabilité civile et individuelle accident.**

V - Règlement

Quatre possibilités s'offrent à vous :

- 1. Carte bancaire : le règlement par carte bleue s'effectue sur Ecole Directe avec vos codes d'accès
- 2. Le prélèvement automatique : trimestriel le 10 : Octobre Janvier Avril Juillet
 - mensuel le 07 : chaque mois, d'Octobre à Juillet
 - Le règlement par prélèvement ne pourra être mis en œuvre que si votre dossier est complet (Mandat SEPA complété et signé, accompagné du RIB page 10).
- 3. Le chèque bancaire ou postal trimestriel ou mensuel (10 règlements) adressé avant le 7 de chaque mois à l'ordre de l'Association Saint-Marc
- 4. En espèces à l'économat du Centre Saint-Marc (04.78.38.72.56).

Une première facture vous sera adressée fin septembre.

Tout trimestre facturé est dû. Une déduction forfaitaire est accordée seulement en cas d'absence de 30 jours consécutifs.

L'absence pendant le premier mois ou le dernier mois de l'année scolaire ne donne pas droit à réduction.

Nous vous remercions d'adresser vos règlements ultérieurs, soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Association Saint-Marc soit en espèces à l'économat du Centre Saint-Marc (04.78.38.72.56)

> Economat Centre Saint-Marc 10 rue Sainte-Hélène 69287 LYON CEDEX

ASSURANCE SCOLAIRE & PERISCOLAIRE DE L'ASSOCIATION SAINT MARC ANNEE 2017-2018

Le contrat garantit les risques ci-dessous pendant l'année scolaire, sans interruption, pendant les activités scolaires, périscolaires et trajets, en France et certains pays étrangers, conformément au contrat n° 006793213 de la Compagnie ALLIANZ IARD - 87 rue de Richelieu - 75002 PARIS, dont un exemplaire est à la disposition des parents.

GARANTIES

A – **RESPONSABILITE CIVILE** de l'école, des parents et/ou des tuteurs, des enfants (A l'exception des véhicules à moteur)

a)	Dommage	es corporels	6.098.000,00 €	
b)	Dommag	es matériels	305.000,00€	sous déduction
		Incendie	152.500,00 €	d'une franchise
	-	Dégâts des eaux	152 500 00 €	de 23.00.€

B – DEFENSE ET RECOURS

C – INDIVIDUELLE ACCIDENT ET INDEMNITES FORFAITAIRES

a)	Décès	1.525,00 €
b)	Incapacité physique permanente	30.500,00 €
	sous déduction d'une franchise relative de 10 %	
c)	Frais médicaux	915,00€
d)	Poliomyélite	3050,00 €
e)	Frais de transport	92,00 €
f)	Frais de prothèse dentaire et	92,00 € par dent
	orthopédie dento-faciale	•
g)	Remboursement des bris de lunettes	92,00€
h)	Aide pédagogique à domicile	122,00 € par mois
-	à partir du 15 ^{ème} jour d'absence	•

PRIME A VERSER AU CENTRE SAINT MARC

	10 =0 0
Elle est fixée à	10,50 €
Diffe est livee december 1	10,50 0

En ce qui concerne les indemnités forfaitaires, tous les sports sont couverts hors compétition, à l'exception de : bobsleigh, varappe, aviation, automobile, vol à voile ; est également couvert l'usage du vélomoteur d'une cylindrée comprise entre 50 et 125 cm3.

Pour la souscription de cette assurance, veuillez l'indiquer sur le bulletin d'inscription et verser les sommes correspondantes.

Pour les accidents en dehors de l'école et tous renseignements s'adresser à la SOCIETE LYONNAISE DES ASSURES, Messieurs CRETINON 32 Rue Thomassin 69002 LYON – Tél. 04.78.42.50.81 – Fax 04.72.41.81.60 – E-mail : cretinon@slda.fr





PROJET EDUCATIF

Une école pour éduquer tout l'homme, ouverte à tous, qui invite à rencontrer et à découvrir Jésus-Christ.

Le Centre Saint Marc regroupe 7 établissements scolaires sous contrat avec l'Education Nationale. Il s'inscrit par son histoire dans la tradition éducative de 3 congrégations religieuses.

Aujourd'hui le Centre Saint Marc est un des 14 établissements de la tutelle jésuite en France, géré par l'association « Saint Marc Education ».

Parents, élèves, salariés, professeurs, associés et tous ceux qui veulent participer à la vie du Centre Saint-Marc doivent adhérer à son projet éducatif référé à l'évangile.

Une école pour éduquer tout l'homme...

Chaque établissement du Centre Saint Marc est appelé à vivre et faire vivre les caractéristiques de l'éducation jésuite :

Pour l'élève :

- L'émulation et l'entraide,
- Le « Magis » (faire un pas de plus pour donner le meilleur de soi-même),
- L'éveil à la justice,
- L'expérience de service,
- Le discernement,
- L'apprentissage de l'autonomie et de l'auto-évaluation,
- La relecture.

Pour les adultes :

- L'accompagnement personnel des élèves,
- La responsabilisation des jeunes,
- Le regard bienveillant,
- Le discernement,
- La relecture.

Grâce à leur engagement et leur esprit de service, professeurs et éducateurs reconnaissent que leur rôle dépasse la transmission des connaissances et des apprentissages pour éveiller le jeune à la formation du jugement, au développement de la volonté et à l'exercice de la responsabilité.

Ils s'attachent aussi à donner aux élèves le goût et la volonté de chercher, de découvrir, de comprendre tout ce qui donne sens à la vie.

Les acteurs du projet éducatif, soucieux de l'implication de l'élève dans sa propre réussite et son appartenance à un collectif pourront être amenés à porter des sanctions à visée éducative.

Une école ouverte ...

Au Centre Saint Marc, enseignants et éducateurs portent une attention particulière à la diversité des personnes, y compris dans leur cheminement religieux ou spirituel. Ils ont le souci de la promotion de tous, en particulier des élèves en difficulté et recherchent un dialogue confiant avec les élèves, leur famille, et leurs collègues.

Tous saisiront les occasions de collaborations extérieures susceptibles de concourir utilement à l'animation et au développement du Centre.

Les élèves sont invités à apporter leur compétence et leurs talents en s'engageant dans des actions de solidarité actives.

En complément de l'intérêt porté à la réussite scolaire de leurs enfants, les parents sont appelés à participer aux activités et aux rencontres de la vie scolaire, de la vie associative et autres temps forts.

Le Centre Saint Marc choisit la solidarité financière par le système du quotient familial.

Une école qui invite à découvrir et rencontrer Jésus-Christ

L'inspiration chrétienne du CSM irrigue l'ensemble des pratiques éducatives et pédagogiques. Tout ce qui est proposé vise à ouvrir en toute liberté à une rencontre avec le Dieu de Jésus-Christ.

L'animation pastorale repose sur la présence et la visibilité de la communauté chrétienne formée par les chrétiens présents dans l'établissement; celle-ci suppose l'engagement de parents, d'enseignants, de membres du personnel, d'élèves et d'anciens élèves. Tout au long de la scolarité et à tout âge, une proposition pastorale adaptée est constituée de temps forts, célébrations, catéchèse, aumônerie, pèlerinages, sacrements, dans des lieux dédiés (chapelles, centres spirituels, pèlerinages...)

Références :

- Caractéristiques d'un établissement Jésuite (novembre 2010)
- Projet Animation Pastorale d'un établissement jésuite (octobre 2012)

Mars 2017

^{&#}x27; Compagnie de Jésus Sœurs du Sacré Cœur Ursulines.



ECOLE PRIVEE DU SACRE-CŒUR

6 rue Boissac - 69002 LYON

Année 2017/2018

Activités et services proposés par l'école

A - DANS LE TEMPS SCOLAIRE (CARACTERE OBLIGATOIRE SAUF CONTRE-INDICATION MEDICALE)

1. Classes maternelles

PS - MS

: Plein air au Parc de la Roseraie - 2 fois par période sauf l'hiver.

: Projet divers, spectacles et sorties, transport privé payé par l'école.

2. Classes du cycle II

GS - CP - CE1

: Plein air au Parc de la Roseraie – 2 fois par mois transport privé payé par l'école en car

sauf l'hiver.

Projet danse. Prise en charge sur la scolarité.

Piscine (CP et CE1): séances hebdomadaires à Garibaldi avec transport privé (130 €

par an), encadrement pris en charge par l'école.

3. Classes du cycle III

CE2

: Plein air au Parc de la Roseraie - 2 fois par mois transport en car sauf l'hiver.

Escalade : salle Murmur avec transport privé. Encadrement payé par l'école (90 € par

an).

Piscine: séance à Garibaldi pour les 2 classes avec

transport privé (130 € par an), et encadrement pris en charge par l'école.

CM1 - CM2

: Stade des Massues ou salle Condé.

Escrime ou escalade : 90 € par an, transport privé inclus, encadrement pris en charge

par l'école.

B - ACTIVITES PERI-SCOLAIRES A CARACTERE FACULTATIF

Clubs - cantine : sur inscription en début d'année.

Les clubs seront proposés à la rentrée : chorale, escrime, échecs, activités d'expression théâtrale, sports collectifs, danse, langues, arts plastiques.

Vous recevrez une information au moment de la rentrée.

C - ACCUEIL

Sur inscription.

Accueil le matin

: (dès 7 heures 30)

Ticket 5.00 € l'unité ou 45 € les 10 tickets

Accueil le soir

: (jusqu'à 17 heures 45)

Ticket 5.00 € l'unité ou 45 € les 10 tickets

Abonnement garderie du matin et du soir :

Nombre de jours par semaine	Prix à facturer	
1 jour par semaine	15 €	
2 jours par semaine	25 €	
3 jours par semaine	35 €	
4 jours par semaine	45 €	



RECAPITULATIF DES FRAIS A FACTURER AUX FAMILLES

Nature des frais	Facture Trim	Facture Trim	Facture Trim	Facture Juin-Juillet	
Contribution familiale selon revenu	oui	oui	oui	Juni-Junet	Calculée en fonction des revenus.
Carte d'identité scolaire :	Gratuite	non	non		Gratuite en septembre. Facturation majorée de 5€ à chaque réédition en cas de perte (ex : 5, 10, 15 € etc)
Assurance scolaire 2017/2018	10,50 €				Attestation à fournir avant le 5 septembre 2017
Demi pension 4 jours à partir du 1/10/17	oui	oui	oui		A Déterminer avant le 8 septembre 2017 . Possibilité de changement de régime: fin novembre et fin février
Livres et fichiers		oui			facturé au 2° trimestre
Repas de septembre	5,95 €	5,95 €			Facturation au passage de la carte à 5,95 € le repas (Dé de la demi-pension -> 1er octobre 2017)
Aide cantine Mairie	sous condition	sous condition	sous condition		L'aide cantine Mairie est gérée par l'école. Pour en bénéficier, vous devez fournir une attestation de quotie de la Mairie en cours de validité et habiter à Lyon 2°
Activités culturelles : Spectacles, sorties	16,00 €	16,00€	16,00€		Facturation par élève et par trimestre
Piscine CP CE1 CE2	45.00 €	45,00 €	40.00 €		Coût de la piscine : 130 € étalé sur les 3 trimestres
Activités sportives CE2 CM1 CM2	30,00 €	30,00 €	30,00 €		Coût Escrime/Escalade : 90 € étalé sur les 3 trimestres
Accueil matin	Selon l'abonnement	Selon l'abonnement	Selon l'abonnement		Accueil du matin facturé si vous avez opté pour un abonnement 1, 2,3 ou 4 jours par semaine (cf.page 8)
Accueil soir	Selon l'abonnement	Selon l'abonnement	Selon l'abonnement		Accueil du soir facturé si vous avez opté pour un abonnement 1, 2,3 ou 4 jours par semaine (cf.page 8)
Repas	6,15 €	6,15 €	6,15 €	6,15€	repas pris en dehors de la demi-pension 4 jours